

Citoyenneté, entre sujet humain et démocratie

I. Introduction

Traiter de la citoyenneté avec une approche psychanalytique peut sembler curieux. Mais à bien y réfléchir, le citoyen est un humain et la psychanalyse a eu d'emblée un impact important concernant la compréhension de ce sujet humain. Or le sujet humain est pris dans un univers social tout comme le citoyen est inséré dans sa cité. Du coup, la psychanalyse ne se limite pas à être une thérapeutique de l'âme, ni une théorie qui orienterait cette thérapeutique, mais elle prend aussi la dimension d'un discours sur la société elle-même. C'est au plus proche de ce discours que je vais tenter aujourd'hui d'articuler mon propos.

Après S. Freud, J. Lacan a lancé les bases d'une approche sociétale d'analyse de structure dont le *Dictionnaire de la psychanalyse*, édité par Larousse, atteste qu'elle est des 'plus récentes' et des 'plus efficaces' concernant ces structures.¹

Cette théorie du lien social, qui sera ici l'une de mes références principales, est nommée *Théorie des discours*. S'y confronter n'est pas simple car J. Lacan était un orateur dont la pensée tortueuse s'élaborait au fur et à mesure de ses Séminaires. Séminaires qui prirent la forme d'un enseignement oral de 1953 à 1977. Néanmoins, l'arme conceptuelle est suffisamment pertinente pour tenter d'y comprendre quelque chose et c'est bien là, ici, aujourd'hui, le but que nous nous sommes fixé.

Nous commencerons par traiter du concept de sujet afin de fournir à notre rhétorique un socle solide. Nous verrons qu'il n'y a de sujet que responsable de ses actes.

Puis nous utiliserons la responsabilité pour fonder le concept de citoyenneté. Ainsi nous mettrons en lumière l'impossible traitement a priori de la citoyenneté du côté du législatif.

Enfin, émergera l'essence même de ce que peut être la citoyenneté sociale, en Nouvelle Calédonie, comme partout ailleurs.

¹Roland Chemama (sous la direction de), *Dictionnaire de la psychanalyse* ; Larousse, 1997, Larousse références ; p. 87.

II. Le sujet humain

Mais tout d'abord, commençons par le début : qu'est-ce que la psychanalyse entend par **sujet humain** ?

Par sujet, il faut comprendre acteur, tout comme dans la grammaire, le sujet agit, se met en acte et cet acte est un verbe. Il ne faut surtout pas l'entendre comme le sujet d'un seigneur ou le sujet du roi tel que le gueux était considéré sous l'Ancien Régime !

L'être humain est **un acteur**, il joue effectivement une pluralité de rôles sociaux comme l'atteste la sociologie de E. Goffman, de G. Mead ou R. Merton, mais il est également, --- du côté de la psychanalyse, --- acteur dans le sens où il fait quelque chose de ce qui a été fait de lui !

C'est cette caractéristique particulière qui fait de lui un humain radicalement dissemblable de l'animal ou du robot.

Je vais vous donner un exemple simple et en même temps un peu comique de cet humain qui fait autre chose de ce qui a été fait de lui : c'est Michael Jackson ! Ne voyons-nous pas ici le résultat d'une métamorphose, dans le réel de la chair, avec la complicité d'une certaine science, le résultat d'une mise en acte subjective ? Michael Jackson est un être humain qui a fait quelque chose de ce que son génome a fait de lui : il avait la peau noire, il avait un nez épaté, il avait les cheveux crépus... Il est désormais plus clair de peau, avec un nez exceptionnellement occidentalisé, et les cheveux lisses. Il est allé au-delà de ses déterminismes génétiques tout comme il est allé au-delà de ses déterminismes sociaux.

Hé bien, à des niveaux différents, ne sommes-nous pas tous des Michael Jackson ?

Nous agissons sur ce que nos déterminismes, aussi bien sociaux, culturels, religieux, familiaux, et mêmes génétiques ont fait de nous.

La psychanalyse est formelle à ce niveau : **les déterminismes** nous déterminent, à 100%, mais il y a quelque chose de l'ordre de l'humanité qui nous permet de prendre une certaine distance, une certaine liberté, par rapport à ce conditionnement. Cette distance, cette liberté, nous pouvons l'articuler à l'acte humain et aussi à **sa responsabilité**. En effet, n'est-ce pas parce que nous avons cette liberté que nous sommes responsables de nos choix ? Si nous n'avions pas le choix, nous pourrions dire : « Ce n'est pas ma faute : je suis né comme ça. » Ou alors : « Ce n'est pas ma faute, l'on m'a éduqué comme ça ! »

Il y a ici quelque chose qui nous spécifie radicalement en tant qu'être humain et nous distingue de la bête, notez-le !

N'a-t-on jamais vu une chatte se faire une couleur et quelques mèches, ni même une guenon !
N'a-t-on jamais vu un ordinateur afficher, par choix, la lettre B alors que son utilisateur tape sur la touche A !

Notez également que je n'ai pas eu à prendre, dans mon argumentaire la notion, toujours aussi mal définie, **d'intelligence** ! Car si pour certains, ce qui différencie l'être humain de l'animal est une question d'intelligence, pour la psychanalyse cette différence n'est pas de l'ordre du quantitatif, (c'est-à-dire que les humains seraient plus intelligents que les bêtes), mais bien de l'ordre du qualitatif. Parce qu'à considérer l'animal inférieur, parce que moins intelligent, l'on va jusqu'à classer le déficient intellectuel en deçà des grands singes ; c'est ce que nous appelons de l'eugénisme et nous savons où cela mène !

D'un autre côté, nous pouvons nous poser la question de ce qui se cache derrière le terme d'intelligence, qui serait l'apanage de cette humanité qui, --- je crois que tous les scientifiques sont clairs là-dessus, --- s'active à sa destruction en détruisant mondialement son environnement !

A ce niveau, peut-être l'intelligence humaine est-elle comparable à celle du virus ?

Alors, si l'intelligence n'est pas discriminante, d'où l'humain tire-t-il sa spécificité ? Certains diront : il n'y a pas de différence radicale entre l'Homme et l'animal ; ils se situent sur le même continuum : L'Homme est seulement un animal un peu plus --- ou beaucoup plus, selon les versions, --- 'évolué'. La question qui vient alors, c'est : évolué en quoi ?

En commençant cette intervention, j'ai posé d'emblée que le sujet humain était un acteur de son existence. J'ai dit, juste tout à l'heure, qu'il pouvait aller au-delà de ses déterminismes. J'ai dit qu'il avait une certaine liberté malgré le conditionnement de son génome et de sa culture. J'ai dit qu'il était responsable de lui-même du fait même de cette liberté, c'est-à-dire du choix qui engagera sa responsabilité. Et en effet, c'est bien parce que le sujet peut agir sur ce qui a été fait de lui qu'il est humain !

Ce n'est donc pas que l'animal ou le robot soit moins responsable que l'humain, c'est qu'ils ne le sont pas et que l'humain si ! Si évolution il y a eu de l'animal à l'Homme, elle est marquée par une rupture fondamentale : la responsabilité n'est pas divisible. On est responsable ou on ne l'est pas, mais on ne l'est pas à moitié ! Quelle logique y aurait-il dans le fait de n'être qu'à moitié présent dans ses choix et dans ses actes ?

En effet, l'acte s'inscrit dans un **choix** ! Un choix qui peut être du côté de l'inconscient, --- il l'est d'ailleurs, la plupart du temps ---. Le choix peut être du côté de l'agir, a priori, comme il peut être sur l'agit, a posteriori, c'est-à-dire du côté de l'interprétation : Le sens que le sujet donne à ce qu'il a fait ou à ce qu'on a fait de lui, c'est-à-dire son interprétation du réel est déjà de l'ordre du choix.

Ce choix peut-être conditionné par des déterminismes ou des conditionnements tout à fait quantifiables, il n'en reste pas moins le seul fruit de la responsabilité du sujet.

Ainsi, si nous reprenons l'exemple de Michael Jackson, nous pouvons nous demander ce qui a 'motivé' ce choix. Nous pouvons nous demander si, à sa place, nous aurions fait de même. Ce choix demeure pour nous assez énigmatique, comme la plupart de nos propres choix également. En tous cas, nous savons que ce choix ne se résume pas à du conditionnement.

Tout le monde s'est posé la question de ses attirances amoureuses. Pourquoi elle ? Pourquoi pas lui aujourd'hui alors que c'était un autre hier ? Toutes ces questions nous sont posées par notre **désir**.

C'est toujours une question de désir, quel que soit le fantasme qui l'oriente. Il n'y a d'humain qu'en rapport avec un désir. Et il n'y a aucun désir, ni chez l'animal, ni chez le robot qui sont entièrement déterminés !

C'est cette question fondamentale du désir qui amène à un positionnement subjectif. C'est à travers les choix responsables qui vont émaner de ces questions existentielles, posées, plus ou moins clairement, par notre désir que nous allons nous mettre en acte. L'acte est une réponse au désir et c'est une réponse responsable !

Je fais le point pour voir si vous me suivez toujours : J'ai commencé par dire que le citoyen était un humain et que l'humain était un être responsable de ses actes contrairement à l'animal ou à la machine. Puis je viens d'articuler le concept de désir au concept de sujet humain. J'ai alors montré que la responsabilité et la mise en acte de ce sujet étaient liés au désir et non aux déterminismes.

Et évidemment, comme nous ne vivons pas esseulés, que nous ne sommes pas des Robinson Crusoé, nos actes vont également engager d'autres personnes tout comme les actes des autres nous engagent. Cela va alors constituer des faits sociaux.

Quand Michael Jackson décide de changer radicalement de physique, cela nous intéresse et nous engage, ici même, en Nouvelle Calédonie loin de ce que cet homme avait probablement imaginé !

Vous voyez, c'est cela le lien social : c'est le fait que les actes de l'un d'entre nous puissent engager tous les autres. Ainsi, la responsabilité (ou l'irresponsabilité) de chacun de nous retombe également sur les autres. Cela n'empêche pourtant en rien notre responsabilité de s'exercer à 100%. Pourquoi ?

Parce que je suis responsable du crédit que j'attribue aux actes des autres. Je peux voir en Michael Jackson comme un être dérangé, mal dans sa peau comme je peux le voir comme une star un peu originale. Je suis responsable de ce que je pense de cet homme et mes actes ne seront pas les mêmes dans un cas comme dans l'autre.

Or le citoyen ne présume-t-il pas d'une appartenance au lien social du fait que lui aussi, en tant que sujet humain, puisse se mettre en acte ? N'est-il pas vrai que lui aussi est engagé par les actes de ses concitoyens et qu'il les engage en retour ? N'est-il pas vrai que sa responsabilité se mêle d'emblée à la responsabilité de chacun pour aboutir à une **responsabilité commune** ?

III. Le citoyen

La dimension supplémentaire qu'il faut donner au concept de **citoyen**, et qui n'apparaît pas clairement dans le concept de sujet humain, c'est **le cadre de la démocratie**. En effet, y a-t-il citoyenneté sans démocratie ?

Jusqu'à présent, en parlant de sujet humain, je parlais dans le cadre général de la société. Le concept de sujet ne se limite pas à la société démocratique, il est intéressant pour le traitement analytique de toutes sociétés humaines, traditionnelles, modernes, postmodernes... C'est pour cela qu'une partie de mon intervention a visé à mettre ce concept au clair.

En parlant de citoyen, maintenant, je pose un cadre sociétal particulier qui bornera la mise en acte du sujet : la démocratie. Cela revient à dire qu'être citoyen d'Athènes et être citoyen néo-calédonien n'est pas la même chose, puisque les démocraties ne sont pas les mêmes. Ce n'est pas que les prérogatives des sujets en soient modifiées ; il n'y a pas atteinte à leur désir, ni à leurs choix, ni à leur responsabilité. C'est le cadre qui change. Or ce cadre est sociétal.

Alors, il y a des histoires de cadre légal... de droit de vote, par exemple. Nous savons qu'en Nouvelle Calédonie, il y a des polémiques autour de ce droit de vote, glissant ou gelé. Mais au-delà de ce débat qui, --- permettez-moi un trait d'esprit, --- pousse à la chute ; au-delà

de ce débat sur la forme démocratique il y a une question qui n'est pas vraiment abordée et à laquelle je voulais ici accorder une place.

Cette question est celle de la responsabilité citoyenne. Je vais la faire émerger en reprenant ce qui s'est passé le soir du 4 décembre 2006, dans la salle Vénézia, lors de la réunion concernant ce fameux corps électoral.

C'était très intéressant, très instructif. Combien d'entre vous étaient présents ? Levez la main que je vous dénombre à peu près. Bon, je parle sous votre contrôle. Vous me dites si je me trompe.

Alors il y avait différents politiciens et deux juristes qui étaient interrogés par des animateurs. Il y avait foule dans la salle, un grand nombre de personnes était debout derrière. Je faisais partie de celles-là, ainsi ai-je payé le prix de mon retard !

Les discussions se sont résumées à ce corps électoral. Tous les politiciens ont dit leur petit mot, certains furent plus longs que d'autres, certains furent plus démagogues, certains étaient authentiques, chacun avait son style. Le public était très réactif, les échanges furent courts et plein d'émotions. Mais j'ai eu l'impression que le concept de citoyenneté était limité, restreint, borné à l'une de ses composantes : le droit de vote. J'ai eu l'impression que l'on essayait de nous faire croire que sans le droit de vote aux élections provinciales, alors il n'y avait plus de citoyenneté !

Mais la citoyenneté, et c'est ici la question que je vous propose : la citoyenneté n'est-ce pas bien plus que le droit de vote !

Ce rassemblement, cette réunion, ces échanges qui ont eu lieu, toute cette soirée du 4 décembre, n'était-elle pas d'emblée un acte citoyen !? Je vous le demande. N'est-ce pas là même le cœur de la citoyenneté ? Je vous pose la question, pour ceux qui y étaient : cette salle Vénézia n'avait-elle pas des allures de forum grec !

Malheureusement je crois que nous sommes tous resté un peu sur notre faim parce que nous étions venus pour qu'on nous donne des réponses toutes faites. Mais à vrai dire, de réponses toutes faites, il n'y a pas. La réponse reste à construire, et c'est à nous de la construire, pas à d'autres à notre place. C'est la leçon que j'ai tiré de ma participation à cette réunion.

Il faut aussi préciser que parmi les personnes qui étaient interrogées, nul n'était conceptuel, à part peut-être un peu le juriste monsieur Fabron et il n'y a donc logiquement pas eu de débat argumenté. Si bien que nous sommes restés dans l'émotion de la polémique.

L'organisation de cet évènement était maladroite mais méritante et, dans son essence d'un choix relevant d'une action, pour le moins citoyenne.

Lors de cette entreprise, nous aurions pu entendre : « On nous ferme la porte du vote aux provinciales ! Qu'à cela ne tienne ! Passons par la fenêtre ! »

Qu'est-ce que ça veut dire ?

Ça veut dire que la citoyenneté ne se refuse pas à celui qui se met en acte pour la saisir ! Prenons nos responsabilités ! Mettons-nous en acte, tous les jours. Et pour ceux qui pourront voter aux provinciales, faisons de sorte que la citoyenneté ne s'exerce pas seulement les jours de vote. Ce serait trop facile. La citoyenneté ne s'exerce-t-elle pas tous les jours ? La citoyenneté ne se ressent-elle pas au quotidien ? La citoyenneté n'est-elle pas un rapport à soi, intime et en même temps un rapport aux autres, à la cité !

Ce n'est évidemment pas à nous de vous dire quoi faire de votre citoyenneté, mais je peux au moins vous poser la question : au-delà de cette expression des urnes n'y a-t-il pas des actes que nous pouvons poser ? N'y-t-il pas une responsabilité que nous pourrions mettre en œuvre ? N'y a-t-il que l'élection qui vaille la peine de notre désir de citoyenneté ?

IV. La démocratie

Mais puisque nous parlons de citoyenneté et que ce concept est lié à la démocratie, mettons à jour ce qu'est la démocratie !

Dans la suite de notre propos, la démocratie, pourrait-on dire, est le cadre légal, institué par le vote par tête, mis en commun, et par l'expression du désir des citoyens en chacun de leurs actes sociaux. Citoyenneté et démocratie sont donc intimement liées bien que différenciées. La citoyenneté par exemple peut naître d'un régime absolutiste, comme la Révolution française la fera jaillir d'un système de monarchie absolue mis en place par Louis XIV. L'inverse peut également arriver : les citoyens eux-mêmes peuvent s'orienter vers le totalitarisme ; l'accession d'Hitler au pouvoir en est un exemple.

Ce qu'il faut bien comprendre c'est que le régime politique en place, c'est-à-dire celui qui édicte ses lois au peuple, n'empêche pas la citoyenneté d'émerger ; quel que soit ce régime, aussi totalitaire fut-il. Ce qui se passe du côté des lois n'empêche guère l'émergence de la citoyenneté parce que la citoyenneté est au-delà des lois.

Si le régime en place gouverne et fait les lois qui s'imposent au peuple, « La 'puissance de la multitude' comme dit Spinoza² ne se réduit pas aux formes institutionnelles de sa représentation (...) elle les limite, par tout un jeu de résistances, de contre-pouvoirs et de rapport de force. »³

² Traité politique ; Spinoza.

³ *Le capitalisme est-il moral ? ; Sur quelques ridicules et tyrannies de notre temps* ; André Comte-Sponville ; Albin Michel ; Livre de poche ; 2004 ; p.62.

En France, deux des formes institutionnelles de la représentation du pouvoir dont parle le philosophe sont le Parlement et le Sénat. Or nous savons que les murmures de la rue, même si cette rue est outre-mer, s'immiscent dans ces hémicycles !

« (...) que le 'pouvoir souverain' ait absolument tous les droits : ce n'est vrai que juridiquement, non politiquement ; [c'est vrai] en droit, non en fait. La multitude comme dit Spinoza, les masses comme dit Marx, ou les citoyens comme dit Alain, s'y opposent, et doivent s'y opposer. »⁴

V. Les Accords

Il faut comprendre que ce sont les hommes qui font les lois et non les lois qui font les hommes ! Quand la citoyenneté, et plus particulièrement la citoyenneté néo-calédonienne, s'écrit au niveau des lois, dans les Accords de Matignon ou de Nouméa, n'est-elle pas issue du consensus des représentations sociétales de ses signataires ?

Ces représentations tentent de s'imposer à nous encore aujourd'hui à travers l'application au moins imaginaire des Accords. Ces représentations des signataires et donc les grandes lignes des Accords sont-elles la conséquence d'études sociétales sérieuses ? Je n'en ai pas le souvenir.

Je ne crois pas qu'avant d'entériner les Accords les signataires aient pris le temps de consulter quelques sociologues, ethnologues, anthropologues, historiens, analystes pour que leur projet colle au plus près de la réalité sociétale de la Nouvelle Calédonie.

A titre de comparaison, parce que nous avons ici une certaine culture de la mine, faire le parallèle avec un projet minier. Quand on veut exploiter un nouveau gisement, on fait préalablement une étude minière, avec des carottages, des expertises chimiques, des analyses financières etc.

Eh bien quand on veut couler la dalle d'une société, il faut en prendre la mesure, en faire un certain nombre d'analyses et faire appel à des experts qui pourront se positionner en terme de faisabilité. Sans quoi l'on gouverne à l'aveugle avec toutes les conséquences à moyen et court terme que cela implique. L'incompréhension qui apparaît maintenant autour de la citoyenneté tient des erreurs passées qu'il va nous falloir rectifier sans quoi ce sera plus terrible encore.

Dire que les signataires ont produit un cadre législatif qui ne prend en compte la réalité sociétale néo-calédonienne qu'à travers le prisme de leurs idéologies qui se trouvaient être de

⁴ *Le capitalisme est-il moral ? ; Sur quelques ridicules et tyrannies de notre temps* ; André Comte-Sponville ; Albin Michel ; Livre de poche ; 2004 ; p.63.

plus divergentes, pose que le consensus qui s'en est dégagé prends le risque d'être irréel en même temps que d'être incohérent.

Il y a certes des causes historiques qui ont fait qu'il fallait, à ce moment, peut-être choisir l'urgence de la précipitation à l'analyse rigoureuse. Nous ne jetterons pas la pierre aux signataires ni au peuple inviter à se prononcer sur la question lui octroyant une validité démocratique. Mais il faut désormais prendre toute la mesure de ce qui s'est dit et fait et lancer des analyses sérieuses permettant une lisibilité de la réalité sociétale actuelle. Il faut renoncer à sacraliser les signataires, surtout quand ils sont morts. Nous avons toujours tendance à sacraliser les morts, mais si nous voulons encore faire évoluer le débat, il faut aller au-delà des paroles des anciens. Ils ont fait ce qu'ils ont pu, ils n'étaient pas tout-puissants. Nous allons à notre tour, tous ensemble, aujourd'hui, faire ce que nous pouvons, faire ce que nous devons.

VI. L'immutabilité de la structure du sujet et le changement des lois

Nous le disions, les lois notamment celles qui découlent des Accords se trouvent fonction d'un moment de l'histoire. Elles n'ont donc absolument rien d'immutables. Or le sujet humain est quant à lui immuable, en tous cas en ce qui concerne sa structure. Or n'oublions pas ce que nous avons dit tout à l'heure : la citoyenneté est un concept rattaché au concept de responsabilité qui est lui-même facteur essentiel du sujet humain.

Si bien que mettre en place des lois concernant la citoyenneté comme par exemple le corps électoral, gelé ou glissant, dénote un bricolage juridique qui ne fait écho à aucune réalité sociétale.

Du coup, les lois n'empêchent ni ne facilitent pas la responsabilité, ni la citoyenneté. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas de juriste parmi les intervenants aujourd'hui bien que nous ayons pu en rencontrer et en consulter quelques-uns pour préparer notre travail.

Le remarquable travail de Mathias Chauchat édité sous le titre alléchant *Vers un développement citoyen ; Perspectives d'émancipation pour la Nouvelle Calédonie*⁵, m'avait semblé indispensable à tout travail préliminaire à l'étude de la citoyenneté sur le Caillou. Or cet ouvrage très riche, pour le non initié en droit que je suis, ne traite pas de la citoyenneté. Dans sa première partie, il relate le fonctionnement d'une certaine forme de démocratie, celle de la collégialité, puis il traite de la fiscalité. Ce livre est symptomatique de la réduction du concept de citoyenneté aux formes légales de son application : les urnes et l'impôt.

⁵ Mathias Chauchat, *Vers un développement citoyen ; Perspectives d'émancipation pour la Nouvelle Calédonie*, Presse universitaire de Grenoble, Coll. Libre cours, sciences politiques, 2006.

Les juristes excellent à rappeler les lois, à les interpréter, à les analyser et à en tirer des conclusions intéressantes. Certes, ce sont les hommes qui font les lois et du coup les comprendre, c'est bien entendu comprendre un peu l'épistémè qui anime ces hommes à un moment de leur histoire. Mais si ces lois sont censées s'imposer aux hommes pour poser un cadre juridique qui vienne soutenir un cadre sociétal, ce cadre est toujours poreux c'est-à-dire que le sujet peut toujours faire le choix de passer outre les lois.

Car voilà, si les lois s'imposaient aux hommes et aux institutions, de façon absolue, leur permettraient-elles toujours d'être citoyens ?

Nous avons vu que le citoyen est celui qui fait des choix, qui en est responsable, qui se pose en acte. Or les lois induisent des choix mais ne les rendent pas impossibles. Il est plus difficile d'assumer un acte illégal qu'un acte légal du simple fait de la survenue du système judiciaire répressif qui en découle. Le sujet-citoyen face aux lois peut toujours être dans ce que nous pourrions appeler la 'désobéissance civique', c'est-à-dire qu'il peut poser un acte qui se réclame, dans le cadre d'une épistémè particulière, de la justice ou de la vérité, ou en tout cas de la responsabilité, mais qui est illégal.

Déraciner un champ de maïs OGM, démonter un Mac Donald's, sont des actes de 'désobéissance civique' dont nous a habitué José Bové. Que nous soyons en accord ou pas avec l'idéologie qui soutient ces actes, nous sommes bien obligés d'admettre que ces actes sont condamnables par les lois, mais que ce sont des actes citoyens !

Loin de nous l'idée de vouloir faire l'apologie de la désobéissance ou de lancer, ici, une révolte anti-OGM, mais l'exemple de la mise en acte de José Bové doit nous éclairer sur le rapport du citoyen aux lois. Les lois ne sont pas des impossibles réels, elles sont des interdits symboliques.

De même, les lois permettent à un certain nombre d'entre nous de nous soustraire à la responsabilité qui nous incombe pourtant chaque fois que nous avons à nous mettre en acte. C'est ce que l'on appelle 'se cacher derrière les lois' ! Un Français qui dénonce un juif ou un communiste en 1942 répond bien aux faisceaux de lois pétainistes de l'époque et pourra même être remercié pour son geste 'patriote' par les autorités. Ce Français agit donc conformément à la législation en vigueur. Il n'empêche que son acte est de sa responsabilité en tant qu'il est un sujet qui a fait un choix.

Certes, faire le choix de violer les lois n'est pas sans conséquences fâcheuses, et heureusement du reste, mais tout de même les violer reste absolument possible. Cela implique que si l'écheveau des lois ne facilite pas le choix du citoyen et donc forcément rend exigüe sa responsabilité, elle ne l'empêche guère.

Tout juste un ensemble de dispositions juridiques mise en place par ce 'pouvoir souverain' dont parle Spinoza, ou par ce que nous pouvons appeler le pouvoir politique, peut-il réfréner ou encourager le sentiment citoyen, mais il n'en est ni la source ni la suture. Or si les lois ne sont pas à la source de la citoyenneté, elles ne sont pas non plus dans sa structure puisque la citoyenneté s'exerce à partir d'un choix responsable du sujet. Aussi, les lois ne peuvent en aucun cas définir la citoyenneté ! Les hémicycles peuvent voter tel ou tel amendement concernant la citoyenneté leur propos demeurera légal c'est-à-dire déconnecté du concept de responsabilité qui est lui, à percevoir du côté de chacun des citoyens.

Ainsi entendu, le vote (ou l'abstention) est donc un acte... certes un acte... un acte civique parmi d'autres. C'est un acte citoyen, mais il ne résume absolument pas la citoyenneté à lui seul. Ni le vote, ni même le fait de payer l'impôt ne suffisent à définir la citoyenneté.

Certes ce vote met en place un régime composé de différentes assemblées de représentants qui va exercer un pouvoir politique au nom des citoyens. Mais ce n'est pas parce que nos représentants, --- pour lesquels nous n'avons pas forcément voté d'ailleurs, --- gouvernent qu'il nous faut nous délester de notre citoyenneté ! D'un point de vue légal, du côté des lois, la citoyenneté peut s'arrêter là : à avoir des représentants qui gouvernent en notre nom. Mais cette vision, très largement répandue, n'est-elle pas tellement restrictive qu'elle en devient fausse ?

Je résume donc mon propos : Puisque la citoyenneté prend racine dans le concept de responsabilité et que ce concept n'a rien à voir avec le domaine juridique, les lois ne peuvent en aucun cas définir la citoyenneté.

C'est là que le concept de responsabilité rejoint le concept de citoyenneté et nous est d'une grande utilité.

« Nos représentants sont mauvais, ils sont magouilleurs, ils sont incompetents... » C'est ce que nous entendons tout le temps dans une longue jérémiade qui n'est d'ailleurs pas forcément toujours privée de véracité. Mais j'ai envie de dire : « Et alors ! Qu'est-ce que nous allons faire de ce qui a été fait de nous ! » Vous voyez, la question revient et c'est la question de la responsabilité. Cette question à laquelle nous tentons de répondre par nos actes en chaque instant de nos vies, à condition de ne pas la fuir, est une question qui touche aussi bien à l'intime de nos êtres et au lien que nous avons avec la société et le reste de l'humanité.

Repenser à Michael Jackson. Quand cet homme trouve un moyen pour se construire en tant qu'il est un être bien particulier, il jette, sur le monde entier quelque chose qui lui appartient en propre. Sa mise en acte, qui est une réponse à sa question existentielle, au 'qui suis-je ?' apporte aussi une réponse à l'humanité entière. Non que la réponse de Michael Jackson ait valeur d'exemple, mais elle a valeur de référence. C'est la place que nous lui prêtons ici en ce moment. Et cette place pourrait être une autre à un autre moment. Qu'importe, Michael Jackson a une place sociale. Son existence ne se limite pas à lui-même, elle est sociale, donc politique.

Donc face à un pouvoir politique quelqu'il soit, le sujet humain reste responsable et se pose en acte. L'élection est un acte, et même si cet acte est 'raté', il en reste beaucoup d'autres. Il reste des initiatives à prendre dans nos quotidiens. Il reste des propositions à faire !

Les sentiments de **victimisation** et **d'impuissance** que certains politiciens ont toujours tenter de faire jouer n'ont-ils d'autre enjeu que celui de la manipulation électoraliste. Il est difficile de ne pas voir en ces démagogues les héritiers des sophistes d'antan.

En vérité, personne n'est prisonnier des décisions d'une assemblée ou d'une autre. Ces décisions n'ont de valeur que celle que les citoyens veulent bien leur donner. Ainsi, la question que je pose est la suivante : le droit de vote à un certain nombre d'élection n'est-il pas un leurre dans le sens où, mis en avant de façon hégémonique, il réduit au silence une part bien plus importante du concept de citoyenneté ?

Il me vient une formule qui pourra nous faire réfléchir que je vais plagier à un célèbre orateur dont le meurtre est demeuré aussi insondable que la démocratie américaine : « Ne vous demandez pas ce que la citoyenneté fera pour vous, demandez-vous ce que vous pourrez faire pour votre citoyenneté ! »

Et la réponse est là : c'est se poser en acte. Je ne vous dirais pas quel acte poser, d'autres pourraient bien être tentés de le faire. Mais ici, l'acte vous appartient, c'est ce que je dis. C'est à chacun de donner un sens à son propre quotidien. En même temps, ce sens sortira de l'intime pour produire des effets sociaux. C'est cela le lien social.

Certes, cet acte que l'on qualifie de citoyen est un acte de désir. C'est un acte subjectif et en même temps un acte social. C'est bien pour cela, parce que cet acte est irrationnel, qu'il est lié au phantasme, qu'il peut générer lorsqu'il est révélé, par les résultats électoraux, parfois frustration et parfois jouissance pour chacun des citoyens.

Croire en la démocratie jusqu'à présent a été un acte de foi, cela touche à l'ésotérisme. La démocratie n'a aucune légitimité rationnelle, objective, ou même scientifique. Elle ne vise pas à la sagesse, dans le sens où la sagesse serait le bien de tous. Elle ne vise pas la compétence puisque les élus ne le sont pas en fonction de leurs compétences. Elle ne vise pas la mise en place d'une idéologie puisque les idées sont interprétables de diverses façons, ni en fonction de leurs actes, eux-mêmes sujets à interprétation.

La démocratie est une traduction du désir de certains, pris dans une globalité. Elle aboutit à une élection qui se fait en fonction d'un **phénomène fantasmatique** proche de l'**identification projective**.

L'histoire nous a montré que ces résultats électoraux peuvent être issus de la folie, de la psychose : n'oublions pas que la démocratie n'est pas innocente dans l'accession d'Adolf Hitler à la chancellerie !

Ces résultats peuvent être issus de la haine : plus récemment, le score écrasant du Hamas déboulonnant, là aussi démocratiquement, le Fatah en Palestine valide un programme électoral basé sur la destruction d'Israël.

Enfin et c'est le plus répandu, ces résultats peuvent être simplement de l'ordre de la bêtise... ou de ce que J. Lacan appelait de la canaillerie !

Ni la démocratie ni les lois qu'elle édicte ne sont donc un rempart, ni à la folie, ni à la haine, ni à la bêtise ! La démocratie n'est pas non plus l'ultime chantre de la citoyenneté, du moins en ce qu'elle a de légale. Notons au passage qu'elle n'est pas non plus issue de l'expression électorale de tous. Nous savons que la démocratie grecque ne concernait qu'une dizaine de pourcentage de la population des cités et que les femmes furent les grandes absentes de ces élections jusqu'en l'après-guerre en France. Ces exclusions passées peuvent nous sembler aberrantes aujourd'hui, mais elles en masquent d'autres bien présentes à commencer par les mineurs et les prisonniers amputés d'une partie leurs droits civiques. Le détour par l'histoire est toujours éclairant pour comprendre le présent. Or si, à un moment ou à un autre, le système démocratique éclipsa une partie de la population en la privant de l'expression de ses droits électoraux, a-t-il privé ainsi cette partie de la population de sa citoyenneté ?

Winston Churchill à l'époque avait évoqué le fait que la démocratie était le plus mauvais des systèmes... après tous les autres ! Aussi avançait-il que la démocratie n'était pas un système parfait, mais que son degré de faillibilité était moins important que les autres ; le totalitarisme, par exemple.

Alors comment faire pour que de la démocratie citoyenne, que nous tentons de constituer ici, tous ensemble, en Nouvelle Calédonie, puisse n'être ni de l'ordre de la folie, ni de l'ordre de la haine, ni de l'ordre de la bêtise ?

Nous aimerions... vous aimeriez que je puisse, ici donner une solution toute faite. Je dirais : « Voilà ce qu'il faut faire ! » La question serait réglée !

Hélas, et c'est là le propos de la psychanalyse du lien social, si d'autres systèmes que ceux que Winston Churchill avait imaginés sont possibles, la solution est à construire. Elle est à construire tous les jours et par tous, chacun à notre niveau. Il n'y a pas de recette miracle pour être un citoyen, un bon citoyen, sauf à prendre ses responsabilités, à ne pas refuser les actes que notre conscience nous dicte.

Pour l'instant, mon niveau paraît plus important que vos niveaux à vous, que le niveau d'un gars qui travaille dans le bâtiment ou que le niveau d'un petit commerçant. Cela n'est qu'une illusion, vous la verrez rapidement disparaître tout à l'heure quand je descendrais de l'estrade.

C'est pour cela que j'insiste : la citoyenneté ne dépend pas de ce qui sera décidé là-haut, par quelques uns, elle dépend de ce qui se décide à chaque instant ici, en bas. Si personne n'avait voté pour Adolphe Hitler, il n'aurait pas accédé à la chancellerie, certes ! Mais j'irais au-delà, si personne n'avait défilé en 1933 avec le bras bien haut tendu, le parti Nazi n'aurait pas fait long feu !

Vous voyez que la citoyenneté ne s'aliène pas à un vote, elle échappe aux lois, mais elle se réfère perpétuellement à nos actes et ces actes se font tous les jours. C'est une erreur fondamentale que de croire que l'on ne peut pas accéder à la citoyenneté si l'on ne peut pas exprimer son avis par le vote ! Attention, au risque de me répéter, je ne dis pas que le vote est quelque chose de négligeable. Je dis que le vote n'est que l'une des expressions du citoyen et il est dommage qu'il soit trop souvent mis en avant parce qu'il a tendance à masquer toutes les autres initiatives citoyennes. Ce masque est l'un des pièges qui nous est tendu par les démagogues. Ainsi, si nous avons bien des raisons de nous plaindre parce que le monde va mal, c'est sûr, nous avons aussi bien des raisons d'agir, sans attendre que d'autres agissent à notre place ou plutôt n'agissent pas.

Nous voulons mettre en avant, cette fois quelque chose qui soit de l'ordre de la réflexion autour de cette citoyenneté, mais qui ne soit pas de l'ordre de la politique politicienne ni de l'ordre du juridique. La politique politicienne baigne dans des enjeux de pouvoir qui ne nous intéressent pas. Et le juridique, l'ensemble des lois n'oriente pas notre citoyenneté même si elle l'encadre. Ce qui oriente notre citoyenneté, c'est notre choix, c'est la responsabilité que chacun de nous mettra à ne pas céder sur son désir. Ce n'est pas à moi, pas

plus que quiconque de vous dire quel est votre désir, ni quelle est votre responsabilité. Mais je peux tout de même vous indiquer une chose : passer de la plainte à l'acte est fastidieux, cela nécessite un choix et comme nous le savons : choisir, c'est perdre.

Quand un homme choisit une femme, il choisit également de perdre la jouissance de toutes les autres. Ce n'est pas une petite perte ! Et cet homme peut toujours se demander si son choix vaut vraiment la peine de cette perte. Mais enfin, s'il assume son choix, il aura accepté une certaine castration et c'est cela qui traduira sa responsabilité.

Certes la société dans laquelle nous vivons, la société moderne, voire postmoderne, où la publicité nous serine que tout est possible tout de suite, sans perte, donc sans choix, ne nous incite pas à être responsable. Certes y-t-il quelque chose de cette société qui nous pousse à une forme de jouissance sans contrepartie. Mais enfin, même si notre choix est de plus en plus dur à assumer, dans son acte quotidien, il demeure possible.

VII. Le culturel

Or si le juridique forme un cadre à la démocratie et donc à la citoyenneté, il y a quelque chose dont je n'ai pas encore parlé et qui est pourtant fondamental, c'est le domaine du **culturel** !

Le culturel n'est pas inné, il s'apprend. Dès que le nourrisson débarque dans la société des Hommes --- mais même avant ---, il baigne dans le langage. C'est ce langage qui lui permet d'être parmi les hommes, et d'accéder, par la socialisation au cadre culturel dans lequel, en tant que sujet humain, il va pouvoir se confronter à son désir. Cette confrontation au désir, nous le savons, c'est ce que nous avons appelé une mise en acte !

Or si la culture, --- n'importe quelle culture ! --- maintient un cadre qui permet l'expression du sujet, le phénomène de déculturation rend ce cadre fragile. Je ne m'étendrais pas aujourd'hui sur ce qui provoque cette déculturation que nous aussi, après les Etats-Unis d'Amérique et les pays occidentaux en général, subissons.

Mais je dirais ceci : si le cadre qui définit le lieu d'expression du désir s'estompe, si le désir est lâché, s'il échappe à la Loi symbolique, nous risquons d'avoir de gros problèmes.

Nous sentons déjà cette poussée, en Nouvelle Calédonie. Le déficit des repères, des valeurs, du cadre culturel tend à nous mener dans une société sauvage, une société violente, une société incertaine. Nous sentons ce que cela entraîne chez nos jeunes. Seront-ils citoyens ? Dans quelle démocratie vivrons-nous dans 20 ans seulement ? Pourrons-nous encore parler de démocratie ?

Je vous pose ces questions qui sont cruciales. Parce que l'approche analytique du monde social peut nous conduire à certains éléments de réponses qui pourront faciliter notre mise en acte.

Non pas que la psychanalyse tiendrait le propos de l'expert, le propos du maître, d'un des tenants du savoir objectivant, comme si elle fut une science ! Elle n'a pas non plus à traiter de politique, --- ni d'autre chose d'ailleurs, --- en tant qu'elle tiendrait une position morale !

La psychanalyse peut aider la politique, le politicien, le citoyen et donc la démocratie en deux choses au moins :

- en offrant un cadre conceptuel logique, organisé, cohérent, rigoureux et universel : cela est de l'ordre de sa théorie,
- mais aussi en proposant un regard qui jaillit d'une position éthique, cela est de l'ordre du discours.

VIII. Conclusion

Si cette série de conférences concernant le lien social est pérennisée et donc budgétisée par les pouvoirs publics, nous verrons les concepts que nous avons abordés de manière contiguë en cette première élocution.

Nous pourrions appréhender ainsi plus en détail le concept de socialisation que nous lierons au concept de culture ainsi qu'au concept de responsabilité.

Nous pourrions travailler également à la question préoccupante du phénomène de déculturation. Quelle en est la cause ? Quelle différence y a-t-il entre déculturation et acculturation. Quelles en sont les conséquences et quels en sont les remèdes possibles ? Quelle société proposer qui permette au fait culturel de perdurer ?

Nous pourrions reprendre la problématique de l'acte et tenter de répondre à la question primordiale : Comment faire pour que nos actes sortent de la folie, de la haine ou de la bêtise ?

Et puis enfin et surtout, nous pourrions reprendre cette position éthique proposée par la psychanalyse. Qu'est-ce que l'éthique ? A quoi revoit-elle ? Quels liens tisser entre l'éthique et la citoyenneté ?

Voilà, je vous remercie pour votre écoute.